Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication des indicateurs de développement durable: une vision à long terme pour le canton

Où se situe le canton de Vaud en terme de développement durable? Quel chemin devons-nous parcourir pour maintenir notre qualité de vie? Pour répondre à ce type de questions et faire ressortir les forces et les faiblesses de la société vaudoise, le Conseil d'Etat a adopté un système d'indicateurs de développement durable pour le canton. Ce portrait met en perspective les grandes tendances à l'oeuvre et servira de base à l'élaboration de l'Agenda 21.

Hausse constante de la surface habitable par personne, augmentation du nombre de voitures de tourisme, moins de morts et de blessés sur les routes, augmentation des émissions de CO2, baisse de la teneur en nitrate des eaux de boisson, hausse de la consommation de produits bio, augmentation continue de la consommation d'énergie, etc. Ces divers constats montrent les interdépendances fortes entre l'économie, la société et l'environnement et indiquent si le canton se trouve ou non sur la voie du développement durable.

Les 90 indicateurs répartis dans 23 thèmes, qui sont à la base de ce portrait, ont été élaborés par l'Unité développement durable (Département des infrastructures), en partenariat avec le Service de recherche et d'information statistiques et 14 services cantonaux concernés. Ils permettent de comprendre ce qu'est le développement durable, d'assurer son suivi et constituent une source d'information pour décider quelle direction prendre. Le canton de Vaud, pionnier en la matière, a construit son système d'indicateurs selon la méthodologie de la Confédération, qui a élaboré les indicateurs suisses de développement durable (MONET).

Les indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud font l'objet d'une publication dans Jalons et sur le site internet www.vd.ch/durable. Sur cette base, le Conseil d'Etat a confirmé, en date du 13 décembre dernier, son intention de rédiger un Agenda 21 cantonal. Celui-ci sera élaboré durant le 1er semestre 2007 selon une méthode participative impliquant l'administration, les milieux politiques et la société civile. Le Conseil d'Etat entrant en fonction le 1er juillet 2007 disposera d'un projet qu'il pourra mettre en cohérence avec son programme de législature avant de le soumettre à l'adoption du Grand Conseil.

Inscrit dans la Constitution vaudoise et le programme de législature 2003-2007, le développement durable est un principe guidant le Canton, qui doit être intégré dans les processus de décision et dans la conception des politiques publiques.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 décembre 2006

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 Viviane Keller, cheffe de l'Unité développement durable, 021 316 73 24